



## COMMUNIQUE DE PRESSE

23 juin 2020

### A l'attention des ressortissants étrangers domiciliés en Lot-et-Garonne

#### NOUVEAU

**Un service en ligne** est ouvert pour effectuer les demandes suivantes :

- renouvellement de récépissé
- duplicata de titre de séjour
- changement d'adresse
- document de circulation pour étranger mineur (DCEM).

Pour effectuer ces démarches, vous devez obligatoirement vous connecter sur le site internet: <https://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

#### RAPPELS

• **Le service des étrangers accueille uniquement sur rendez-vous les étrangers ayant reçu une convocation nominative**, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

**Sans convocation, vous ne devez pas vous présenter au service des étrangers.**

- Pour toute question concernant les titres de séjour, envoyez un mail à : [pref-rdve@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-rdve@lot-et-garonne.gouv.fr) en précisant nom, prénom, date de naissance, nationalité et n° de téléphone et l'objet de votre demande.  
Une réponse vous sera apportée dans un délai de 15 jours.

• Tout titre de séjour, dont la validité expire entre le 16 mars et le 15 juin, est prolongé automatiquement de 6 mois (exemple : titre expirant le 10 avril prolongé jusqu'au 10 octobre).

• **A compter du 4 août 2020**, tout ressortissant étranger, quelle que soit sa nationalité, devra déposer sa demande d'échange de permis de conduire étranger sur le site ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

#### CONTACTS PRESSE

SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT – 05.53.77.61.92/60.90  
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/Prefete.de.Lot-et-Garonne)